

ARRETE N° ARS-PDL/DASM/DPPA/220-2026/72

N° CD : *Arrêté n° 26-5583 du 08 SEP. 2026*

portant réduction de 9 lits d'hébergement permanent de la capacité de l'EHPAD CEGVS – Roézé-sur-Sarthe– géré par la Communauté d'Etablissements Gériatriques de la Vallée de la Sarthe – CEGVS

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L 1431-1, L1431-2 et L 1432-2 ,
- VU** le code général des collectivités territoriales ,
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-1 ,
- VU** le décret du 22 juillet 2026 portant nomination du directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à M. DELESCLOSE (Sébastien) ;
- VU** l'arrêté N° ARS-PDL/DG/2026-029 du 23 juillet 2026 portant délégation de signature à Madame Marianne CORNU-PAUCHET Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté conjoint n°ARS-PDL/DAS/DASM-PA/N°65-2017/72 du 22 février 2018 et N° Département : 18/1433 du 15 mars 2018 portant autorisation de l'extension de 9 places d'hébergement permanent de la capacité de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes CEGVS - site de ROÉZE SUR SARTHE- et la transformation de 5 places d'hébergement temporaire en places d'hébergement permanent sur les sites de BRULON (1 place), de AUVERS LE HAMON (1 place) et de VALLON SUR GEE (3 places) - Sites gérés par la Communauté d'Etablissements Gériatriques de la Vallée de la Sarthe – EPISMS à Brûlon ;

CONSIDERANT que les 9 lits d'hébergement permanent n'ont pu, à ce jour, être créés dans le cadre d'un projet architectural d'extension du site de Roézé-sur-Sarthe ;

SUR proposition de la Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ,

SUR proposition de la Directrice générale des Services du Département de la Sarthe ,

ARRETEMENT

Article 1 : L'extension non importante de 9 lits d'hébergement permanent n'a, à ce jour, pas été réalisée sur le site de Roëzé-sur-Sarthe. Compte tenu de la non-exécution de cette extension dans les délais impartis, la capacité globale de l'EHPAD CEGVS est de 231 lits d'hébergement permanent.

Article 2 : La présente autorisation vaut habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale sur les places d'hébergement permanent.

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS juridique

Dénomination

720015999

Communauté d'Etablissements gériatriques
de la Vallée de la Sarthe

Adresse

15 place Gautier Chevreuil – 72350 BRULON

Statut juridique

22

SIREN

267205524

N° FINESS entité géographique

Dénomination

720002070

EHPAD CEGVS

Adresse

3 Rue Saint Marc – 72350 BRULON

Code catégorie établissement

500

Numéro SIRET

26720552400023

Mode fixation tarif

45

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement

924

code mode de fonctionnement

11

code clientèle

711

capacité autorisée

47 places

N° FINESS entité géographique

Dénomination

720002039

EHPAD CEGVS

Adresse

34 rue Pioger – 72300 AUVERS LE HAMON

Code catégorie établissement

500

Numéro SIRET

26720552400049

Mode fixation tarif

45

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement

924

code mode de fonctionnement

11

code clientèle

711

capacité autorisée

49 places

N° FINESS entité géographique

Dénomination

720002179

EHPAD CEGVS

Adresse

8 rue de la Mairie – 72210 ROËZÉ-SUR-SARTHE

Code catégorie établissement

500

Numéro SIRET

26720552400031

Mode fixation tarif

45

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement

924

code mode de fonctionnement

11

code clientèle

711

capacité autorisée

82 places

N° FINESS entité géographique	720007111
Dénomination	EHPAD CEGVS
Adresse	Rue de la Grange Moreau – 72540 VALLON SUR GEE
Code catégorie établissement	500
Numéro SIRET	26720552400056
Mode fixation tarif	45

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	53 places

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

Article 5 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale, la Directrice générale des Services du Département de la Sarthe, et le Président de l'organisme gestionnaire de la structure concernée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la Préfecture de la Sarthe ainsi que sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr

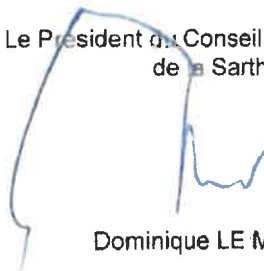
Fait le – **1 SEP. 2026**

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé des Pays de la Loire
et par délégation,



Marianne CORNU PAUCHET
Directrice
Direction de l'Autonomie
et de la Santé Mentale

Le Président du Conseil Départemental
de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le :
et de sa publication ou notification le : **08 SEP. 2026**